

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 12 MARS 2024**

Séance n°3 du 12 mars 2024

Délibération n°DEL2024031211

Objet : désignation des
représentants du PETR au sein du
comité de direction de l'office de
tourisme du Pays du Ruffécois.

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 24
Nombre d'excusés : 11 dont 1
pouvoir
Nombre d'absents : 5

Le 12 mars 2024 à 18h00, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle des fêtes de Lonnes le 28 février 2024, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : M. CROIZARD Christian.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Etaient présents : M. AGUESSEAU Norbert – Mme BERNARD Anne-Marie - M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent – Mme FOURÉ Brigitte - Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - Mme LAMAZIÈRE Véronique - Mme MANDIN Frédérique - Mme MARCELIN Céline - M. PANTIER Jean-Marie – Mme ROCHE Nadine – Mme TEILLET Anne - M. TESSIER Jean-Luc - M. ZULIAN Jean-Louis.

Etaient excusés : Mme BAUDRILLARD Agnès - M. BEAU Jacques – Mme BERNARD Marie-Dominique – M. DE LUSTRAC Jean-Marc - M. VIDAL Laurent.

Etaient absents : Mme ROUX Emilie.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Etaient présents : Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. BARRET Pascal – Mme BELGHALI Lucile – M. DUPUIS José - Mme LAFOND Anne-Marie – M. MATHIEU Xavier – M. POINSET Cyril - Mme ROLLIN Lydie - M. THOMAS Jean-Claude (pouvoir de Mme MOREAU Carole) – Mme VIEYRES-TEILLET Huguette.

Etaient excusés : Mme ASHBOLT Louisa – M. BASTIER Thierry - M. BŒUF Pascal – Mme MOREAU Carole (pouvoir à M. THOMAS Jean-Claude) - M. SEGUINAR Claudy - M. THOMAS Hubert.

Etaient absents : Mme GUILLONNEAU Séverine - M. JOBIT Jean-François - M. MICHAUD Arnaud - M. POUX Pierre.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU PETR AU SEIN DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DU RUFFÉCOIS :

- Vu les statuts de l'Office de Tourisme du Pays du Ruffécois adoptés le 17 juin 2014,
- Considérant que les statuts de l'Office de Tourisme du Pays du Ruffécois prévoient que le PETR du Pays Ruffécois est représenté au comité de direction par :
 - 14 membres titulaires issus des délégués du Comité syndical du PETR dont le Président et le Vice-président en charge du tourisme qui sont membres de droit et 12 autres membres titulaires désignés par le comité syndical (6 pour le territoire de la communauté de communes Cœur de Charente et 6 pour le territoire de la communauté de communes Val de Charente)
 - 8 suppléants (4 pour le territoire de la communauté de communes Cœur de Charente et 4 pour le territoire de la communauté de communes Val de Charente).

Le président propose, de désigner un membre du PETR en remplacement de Madame GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie, déléguée titulaire et de désigner un membre suppléant qui siégera au comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays du Ruffécois suivant :

AR Prefecture

016-200050094-20240312-DEL2024031211-DE
Reçu le 14/03/2024

	Nom	Prénom	Fonction
PETR Pays du Ruffécois	DANÈDE	Laurent	Président
PETR Pays du Ruffécois			Vice-président au Tourisme
Territoire de la communauté de communes Cœur de Charente	CROIZARD	Christian	Délégué titulaire
	COMBAUD	Renaud	Délégué titulaire
	RAINETEAU	Jean	Délégué titulaire
	FOURÉ	Brigitte	Déléguée titulaire
	MANDIN	Frédérique	Déléguée titulaire
	LAMAZIÈRE	Véronique	Suppléante
	BAUDRILLART	Agnès	Suppléante
	BOUCHET	Eric	Délégué titulaire
	ROCHE	Nadine	Suppléante
TESSIER	Jean-Luc	Suppléant	
Territoire de la communauté de communes Val de Charente	ROLLIN	Lydie	Déléguée titulaire
	BASTIER	Thierry	Délégué titulaire
	THOMAS	Jean-Claude	Délégué titulaire
	BŒUF	Pascal	Délégué titulaire
	SEGUINAR	Clauddy	Délégué titulaire
	POUX	Pierre	Délégué titulaire
	DUPUIS	José	Suppléant
	MATHIEU	Xavier	Suppléant
	MOREAU	Carole	Suppléante
PARNEIX	Jean-Claude	Suppléant	

Le comité syndical, après délibération, à 24 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **DÉSIGNE** Monsieur BOUCHET Eric, délégué titulaire en remplacement du membre démissionnaire nommé précédemment et désigne Madame Nadine ROCHE déléguée suppléante en remplacement de Monsieur BOUCHET Eric.
- **AUTORISE** le Président, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification